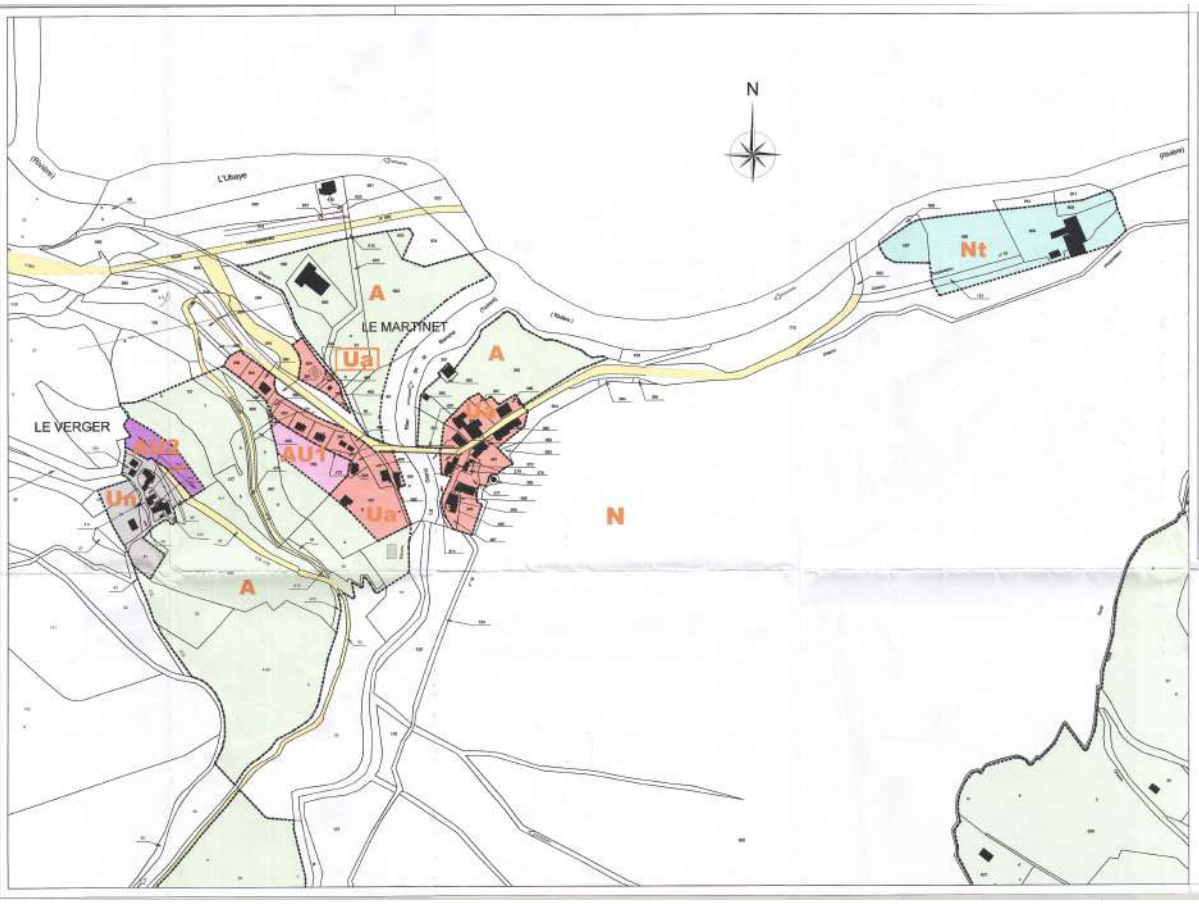


SECTEUR MEOLANS

COMMUNE DE MEOLANS-REVEL
PLAN LOCAL D'URBANISME

N° M4 — le MARTINET - le VERGER — échelle 1/2000ème

septembre 2008
modifié juillet 2009

projet arrêté par délibération du CM	projet soumis à la consultation des services associés	approuvé par délibération du CM
date: 30 Avril 2009	date: 05.02.09	date: 10 09 09
	projet soumis à l'enquête publique date: 15.09.09 au 17.09.09	

MEOLANS

ZONES URBAINES

- Ua — zone aggloméritée des villages avec activités et services
- Ub — zone résidentielle
- Ud — zone d'habitat touristique
- Un — zone aggloméritée des secteurs non desservis par l'assainissement collectif

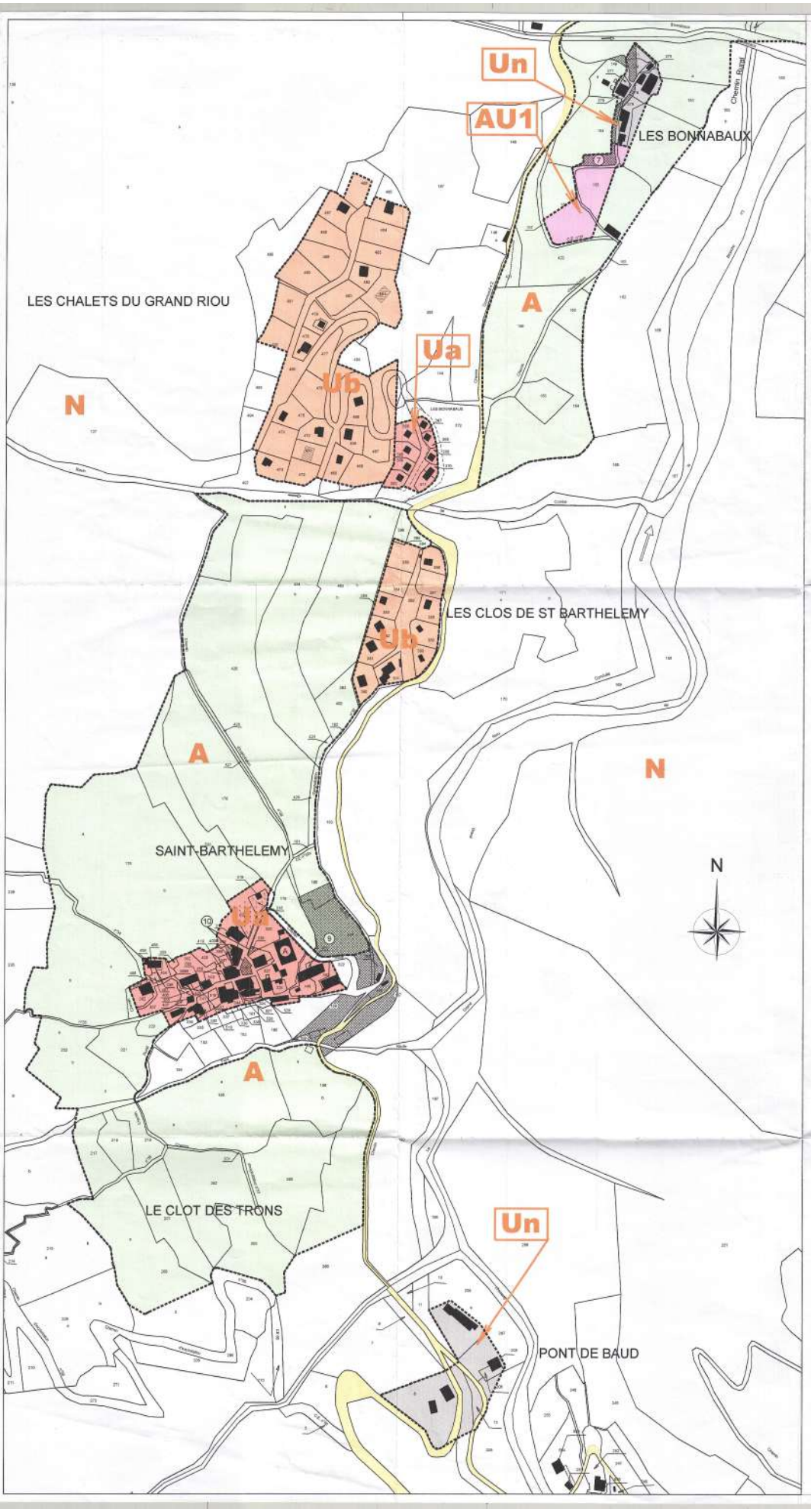
ZONES NATURELLES

- A — zone agricole
- As — zone agricole inondable
- N — zone naturelle
- Nt — zone naturelle avec équipements liés aux activités sportives

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- AU1 — zone d'urbanisation conditionnelle
- AU2 — zone d'urbanisation future

voie principale
emplacement réservé
bâtiment agricole
sens de circulation du bétail
limite de zones
n° repérage des numéros d'alignement et d'autre
MEOLANS - SITE CLASSE (arrêté du 29 janvier 1944)
LAVERQ - SITE INSCRIT (arrêté du 25 février 1993)



SECTEUR MEOLANS	COMMUNE DE MEOLANS-REVEL PLAN LOCAL D'URBANISME	
N° M5	St BARTHELEMY - les BONNABAUX PONT de BAUD	échelle 1/2000ème

septembre 2008
modifié juillet 2009

projet arrêté, par délibération du CM	projet soumis à la consultation des services associés	approuvé, par délibération du CM
date: 30 Avril 2009	date: 08 07 09	date: 10 09 09
	projet soumis à l'enquête publique date: 15 07 09 au 17 08 09	



ZONES URBAINES

- Ua — Zone agglomérée des villages existants et extensions
- Ub — Zone discontinue
- Ud — Zone d'habitat touristique
- Un — Zone agglomérée des hameaux non desservis par l'assainissement collectif

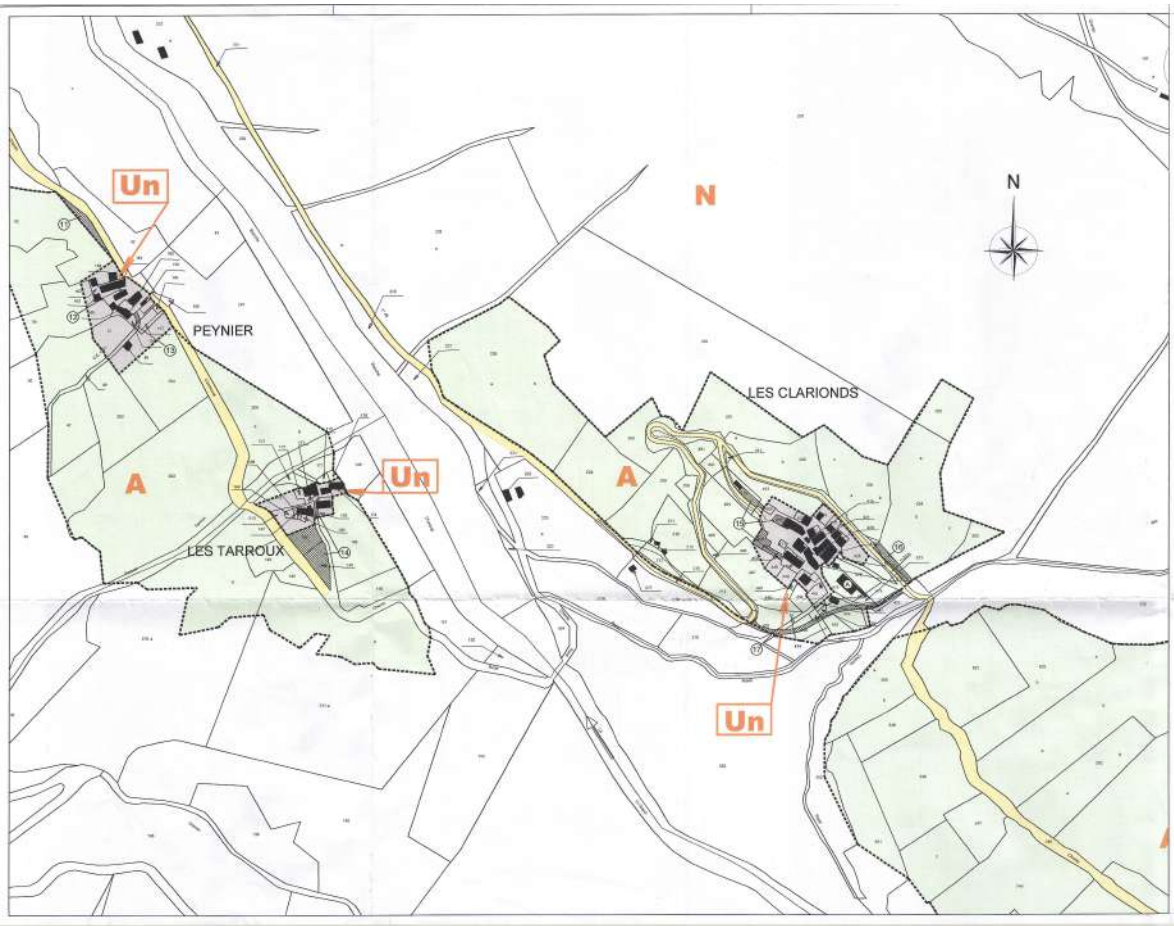
ZONES NATURELLES

- A — zone agricole
- An — zone agricole naturelle
- N — zone naturelle
- Nt — zone naturelle avec équipements liés aux activités sportives

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- AU1 — Zone d'urbanisation conditionnelle
- AU2 — Zone d'urbanisation future

- voie principale
- emplacements réservés
- bâtiment agricole
- sens dominant du faîtage
- limite de zones
- Indique un bâtiment existant ne figurant pas sur le fond cadastral. Position et dimension indicatives
- repérage des maisons d'alpage et d'estive
- MEOLANS : SITE CLASSE (Arrêté du 25 janvier 1946)
- LAVERSA : SITE INSCRIT (Arrêté du 05 mai 1981)
- Limite du site Natura 2000



SECTEUR MEOLANS

COMMUNE DE MEOLANS-REVEL
PLAN LOCAL D'URBANISME

N° M6

les CLARIONDS - PEYNIER
les TARROUX

échelle
1/2000ème

septembre 2008
modifié juillet 2009

projet arrêté, par délibération du CM	projet soumis à la consultation des services associés	approuvé, par délibération du CM
date: 30 Avril 2009	date: 07.09.09	date: 10 09 09
	projet soumis à l'enquête publique: date: 15 07 09 au 12 08 09	

MEOLANS

ZONES URBAINES

- Ua — Zone agglomérée des villages restants et extensions
- Ub — Zone pavillonnaire
- Ud — Zone d'habitat touristique
- Un — Zone agglomérée des hameaux non desservis par l'assainissement collectif

ZONES NATURELLES

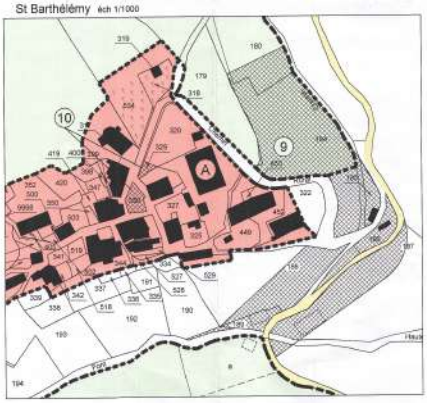
- A — zone agricole
- An — zone agricole naturelle
- N — zone naturelle
- Nt — zone naturelle avec équipements liés aux activités sportives

ZONES D'URBANISATION FUTURE

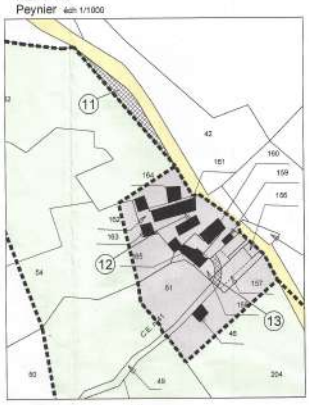
- AU1 — Zone d'urbanisation conditionnelle
- AU2 — Zone d'urbanisation future

voie principale
emplacement réservé
bâtiment agricole
sens commandé du faîtage
limite de zones
indique un bâtiment susceptible de changer de destination figurant par ailleurs au fond cadastral (n° plan et dénomination)
repérage des maisons d'élevage et d'atelier
MEOLANS : STE CLARIS (arrêté du 28 janvier 1966)
LA FEO : STE NICERI (arrêté du 10 mars 1965)
Limite du site Natura 2000

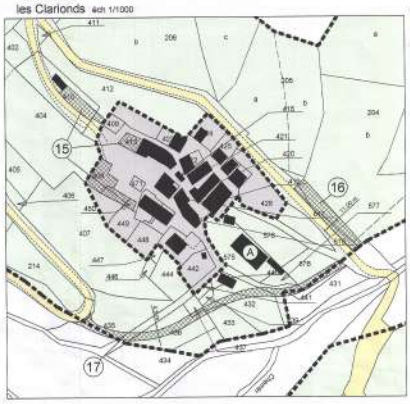
Plan n°M5
St Barthélémy éch 1/1000



Plan n°M6
Peynier éch 1/1000



Plan n°M6
les Clarionds éch 1/1000



SECTEUR MEOLANS

COMMUNE DE MEOLANS-REVEL
PLAN LOCAL D'URBANISME

N° M7 EMPLACEMENTS RESERVES

échelles 1/1000ème

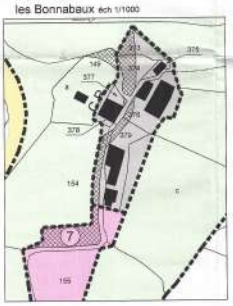
septembre 2006
modifié juillet 2009

projet arrêté par délibération du CM	projet soumis à la consultation des services associés	approuvé par délibération du CM
date: 30 Avril 2009	date: 08 07 09	date: 10 09 09
	projet soumis à l'enquête publique date: 15 07 09 au 17 09 09	

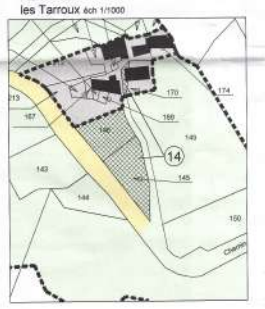


MEOLANS

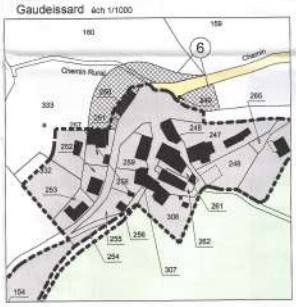
Plan n°M5
les Bonnabaux éch 1/1000



Plan n°M6
les Tarroux éch 1/1000



Plan n°M3
Gaudeissard éch 1/1000



ZONES URBAINES

- Ua
- Ub
- Ud
- Un

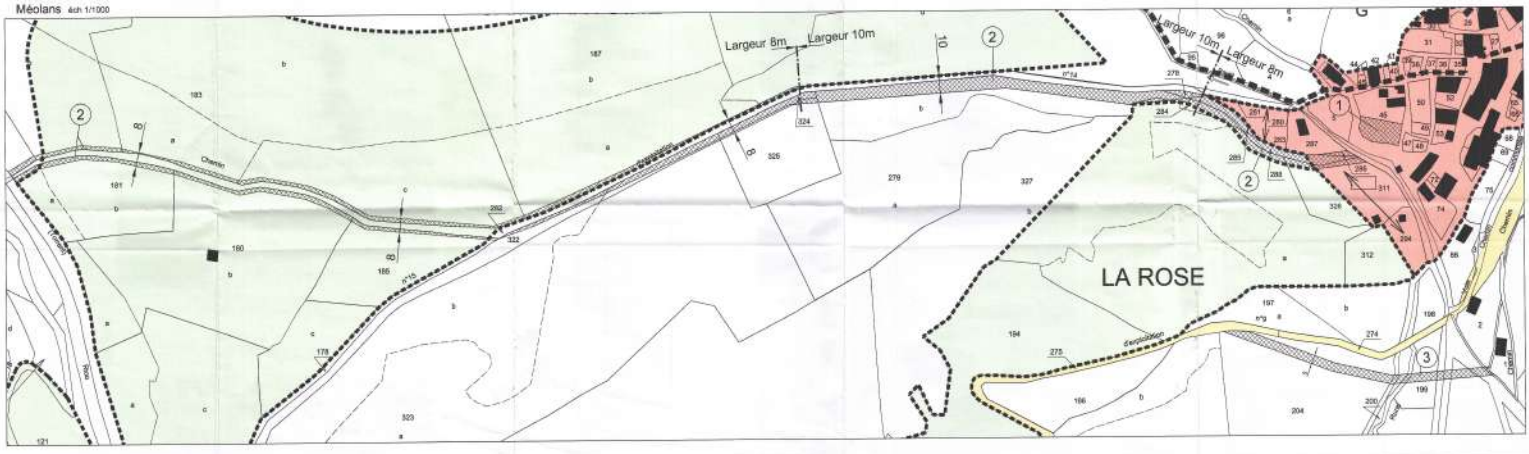
ZONES NATURELLES

- A
- Aa
- N
- Nh

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- AU1
- AU2

Plan n°M3
Méolans éch 1/1000



SECTEUR MEOLANS

COMMUNE DE MEOLANS-REVEL
PLAN LOCAL D'URBANISME

N° M1

PLAN d'ENSEMBLE
et INVENTAIRE des MASONS d'ESTIVE et d'ALPAGE

échelle 1/10000ème

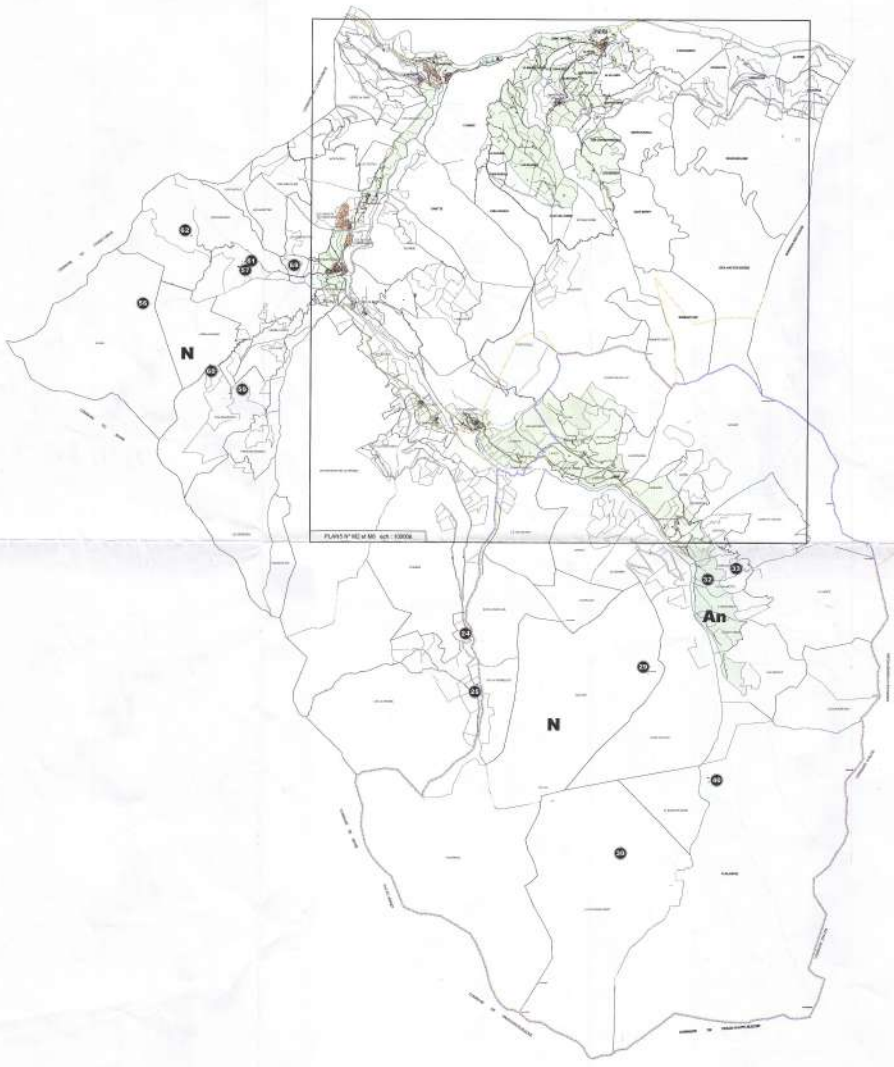
septembre 2008
modifié juillet 2009

1382

projet arrêté par délibération du CM	projet soumis à la consultation des services associés	approuvé par délibération du CM
date: 20 Avril 2009	date: 08 07 09	date: 18 09 09
	projet soumis à l'enquête publique date: 15 09 09 au 17 08 09	



MEOLANS



ZONES URBAINES

- Ua — Zone agglomérée des villages anciens et extensions
- Ub — Zone d'habitat collectif
- Ubl — Zone d'habitat touristique
- Ue — Zone agglomérée des hameaux non desservis par l'assainissement collectif

ZONES NATURELLES

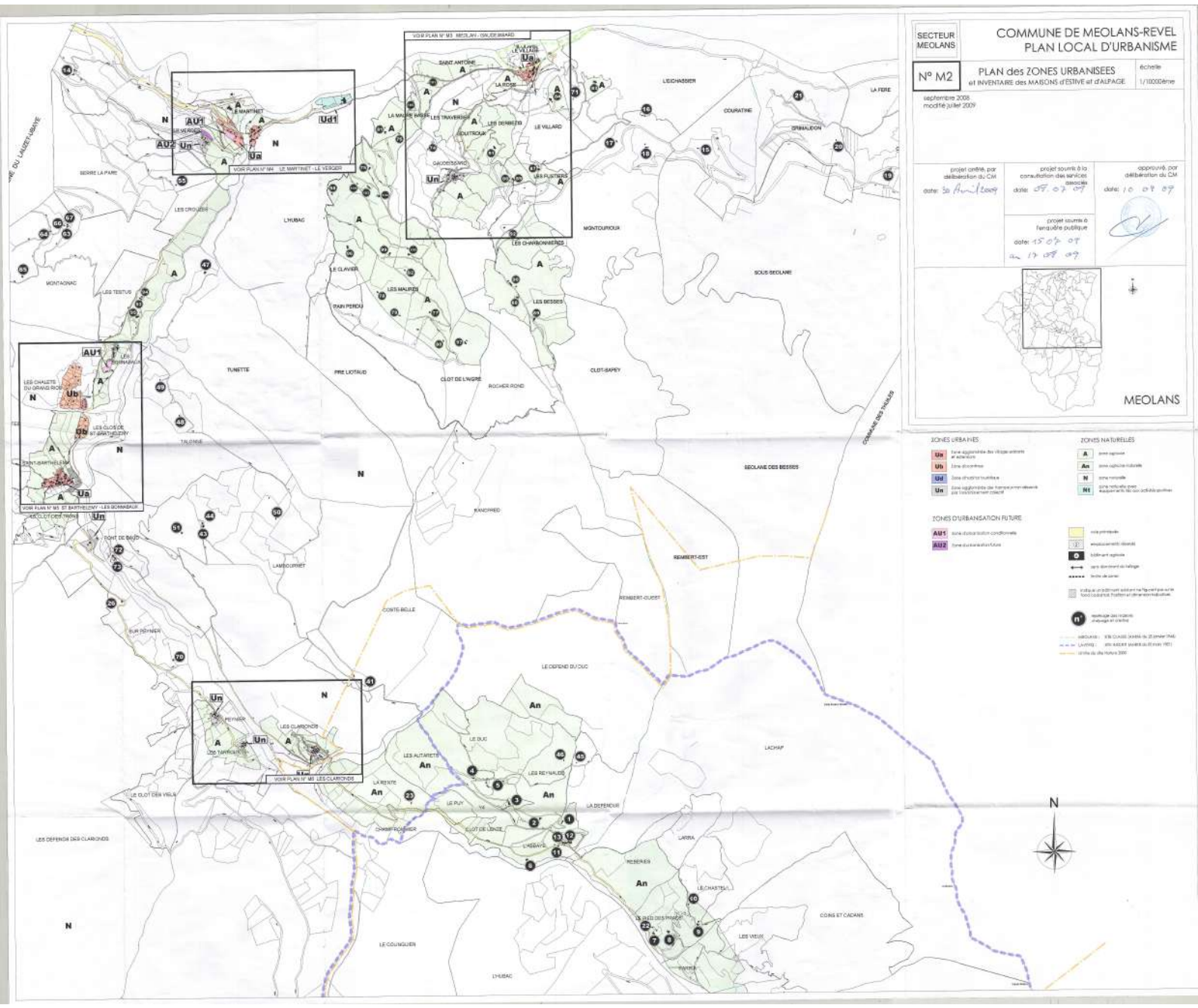
- A — zone agricole
- Aa — zone agricole naturelle
- N — zone naturelle
- Nt — zone naturelle avec équipements liés aux activités sportives

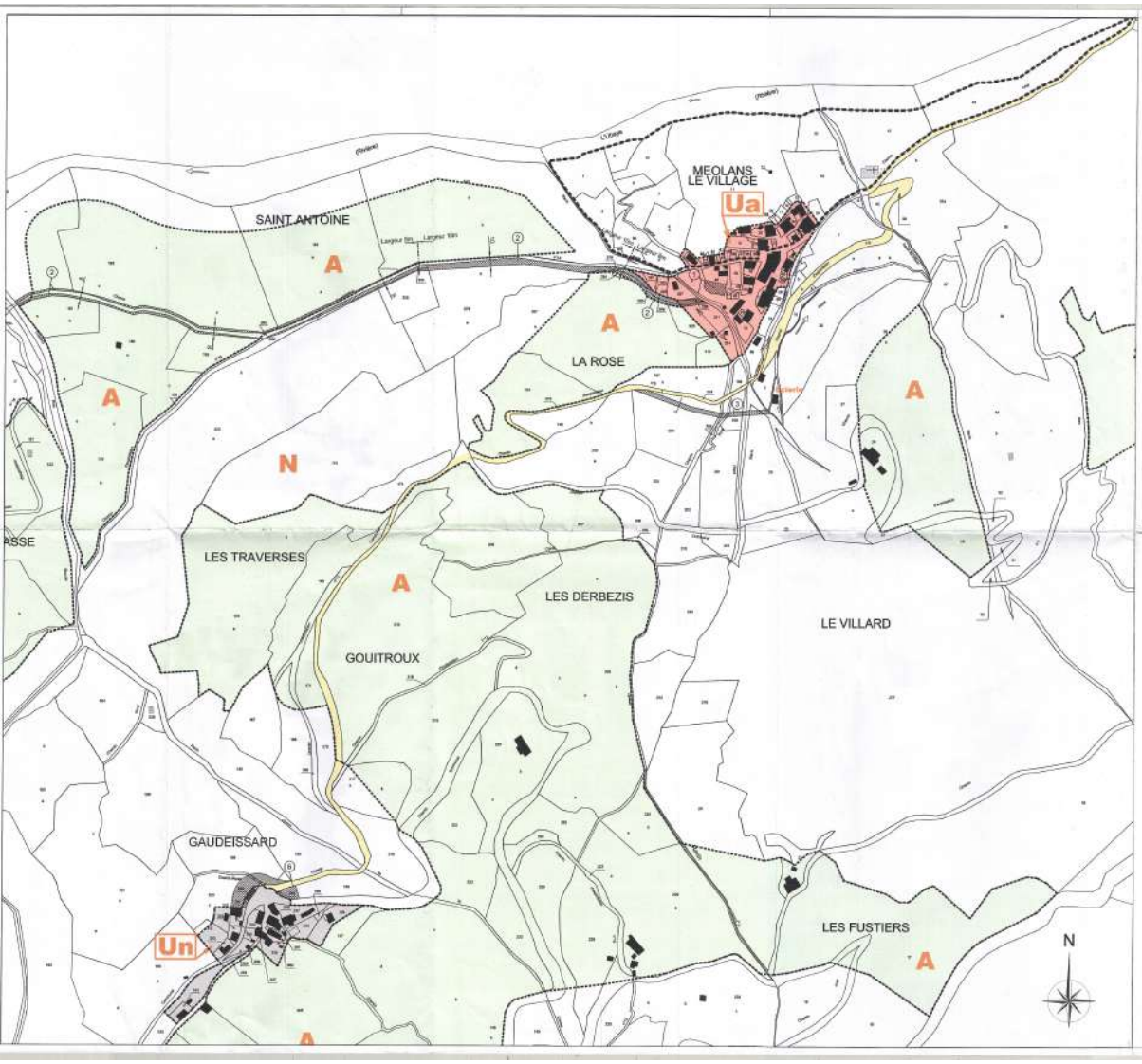
ZONES D'URBANISATION FUTURE

- AU1 — Zone d'urbanisation conditionnelle
- AU2 — Zone d'urbanisation future

- villa pittoresque
- emplacements réservés
- bâtiment agricole
- zone donnant au talweg
- limite de zones
- Parkings complémentaires existant ne figurant pas sur le fond cadastral. Parkings et dénivelés indicatifs
- repérage des maisons d'alpage et d'estive
- MEOLANS : SITE CLASSE (Arrêté du 25 janvier 1944)
- LAVARAC : SITE INSCRIT (Arrêté du 8 mars 1965)
- Limite du site Natura 2000

N


SECTEUR MEOLANS
COMMUNE DE MEOLANS-REVEL
PLAN LOCAL D'URBANISME
N° M2
PLAN des ZONES URBANISEES
et INVENTAIRE des MAISONS d'ESTIVE et d'ALPAGE
échelle 1/10000ème
septembre 2008
modifié juillet 2009
projet arrêté par délibération du CM date: 30 Avril 2009
projet soumis à la consultation des services associés date: 08.07.09
projet soumis à l'enquête publique date: 15.07.09 au 17.08.09
approuvé par délibération du CM date: 10.09.09
MEOLANS
ZONES URBAINES
Ua
Ub
Ud
Un
ZONES NATURELLES
A
An
N
Nt
ZONES D'URBANISATION FUTURE
AU1
AU2
VOIR PLAN N° M3 MEOLAN - VAUDEMARD
VOIR PLAN N° M4 LE MARTINET - LE VERGER
VOIR PLAN N° M5 ST BARTHELEMY - LES BOMBARDS
VOIR PLAN N° M6 LES CLARIONDS
SAINT ANTOINE
LE VILLARD
LA ROSE
LA MAURE PASSE
LES TRAVERSIERS
LES DERNIERS
LE VILLARD
GAUDISSARD
LES FUSTIERS
LES CHARBONNIERS
L'ECHASSIER
COURATINE
GRIMALDON
LA FERE
MONTGURIOUX
SOUS SEOLANE
LE MARTINET
LE VERGER
BERRE LA PAIRE
LES CROUSES
L'HUBAC
LE CLAVIER
LES MAURES
PAIN PERDU
LES BESSES
MONTAGNAC
LES TESTUS
TUNETTE
PRE LIOTAUD
CLOT DE L'AIGRE
ROCHER ROND
CLOT-SAPEY
LES CHALETS DU GRAND ROC
LES CLOS DE ST BARTHELEMY
SAINT-BARTHELEMY
LES BOMBARDS
TALONGE
SEOLANE DES BESSES
RANCHRED
REMBERT-EST
REMBERT-OUEST
LAMBOURNET
PONT DE BAUD
SUR PEYNIER
CONTE BELLE
LE DEFEND DU DUC
LACHAP
PEYNIER
LES CLARIONDS
LES TARAUDS
LES AUTARETS
LE DUC
LES REYNAUDS
LA RENTE
LE PUY
LA DEFENDUE
CHAMP ROMIER
CLOT DE LONZE
L'ABRAVE
LE CLOT DES VIOLS
LES DEFENDS DES CLARIONDS
LARRA
RESERVES
LE CHASTELL
LE PRE DES PRADES
LES VIEUX
COINS ET CADANS
LE COUNQUIER
L'HUBAC
N



SECTEUR MEOLANS

COMMUNE DE MEOLANS-REVEL
PLAN LOCAL D'URBANISME

N° M3 — MEOLANS le village - GAUDEISSARD — échelle 1/2000ème

septembre 2008
modifié juillet 2009

projet arrêté par délibération du CM
date: 30 Avril 2009

projet soumis à la consultation des services associés
date: 08 et 9 07

projet soumis à l'enquête publique
date: 16 07 09
au 17 08 09

approuvé par délibération du CM
date: 10 07 09

MEOLANS

ZONES URBAINES

- Ua — Zone aggloméré des villages anciens et extensions
- Ub — Zone de confort
- Ud — Zone d'habitat individuel
- Un — Zone aggloméré des hameaux avec réseaux d'assainissement collectif

ZONES NATURELLES

- A — zone agricole
- As — Zone agricole sensible
- N — zone naturelle
- Nt — zone naturelle avec équipements légers sur activités sportives

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- AU1 — Zone d'urbanisation conditionnée
- AU2 — Zone d'urbanisation future

- voie principale
- emplacements réservés
- bâtiment agricole
- cône de vue à préserver du bâtiment
- limite de zone
- Indique un bâtiment inventorié figurant sur le Porter à Connaissance, Intérêt et Sensibilité Architecturale
- n° — repérage des risques d'érosion et d'incendie
- MEOLANS : RD 12 400 (limite du 25 janvier 1966)
- MHNS : RD 402 BE (limite du 20 mars 1963)
- limite du site Natura 2000